



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

B1000-Direction générale des services VGP-

DELIBERATION N° D.2024.11.13 du Conseil communautaire du 26 novembre 2024

Société d'économie mixte (SEM) Versailles Habitat. Rapport annuel 2023 et modification des statuts.

Date de la convocation : 19 novembre 2024
Date d'affichage : 27 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY
Rapporteur : Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Christophe KONSdorFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE.

Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSdorFF), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Stéphane GRASSET (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER), M. Gwilherm PoulLennEC (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants, L.1522-1 et suivants, L.1524-1 et suivants, relatifs aux sociétés d'économie mixte locales, et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : TREL2422901A du 5 septembre 2024 portant agrément de la Société d'économie mixte (SEM) Versailles Habitat ;

Vu la délibération n° D.2024.10.13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} octobre 2024 relative à la modification du projet de futurs statuts de la SEM Versailles Habitat après réalisation de la fusion, tel que précédemment approuvé par la délibération n° D.2024.06.10 du Conseil communautaire du 25 juin 2024 ;

Vu les statuts en vigueur de la SEM Versailles Habitat ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les nécessités de modification des statuts de la SEM VH.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étudie depuis fin 2022 l'évolution du statut juridique de son Office public de l'habitat (OPH) Versailles Habitat en Société d'économie mixte (SEM). Après avoir identifié le meilleur partenaire possible pour accompagner l'OPH dans sa démarche d'évolution, à savoir le groupe CDC Habitat via sa filiale Adestia, le Conseil communautaire a délibéré le 25 juin 2024 en faveur du projet de fusion et a validé les projets de statuts de la future SEM.

À la suite de l'obtention de l'agrément ministériel susmentionné, il est nécessaire de modifier comme indiqué ci-dessous les articles 3, 4 et 41 des statuts de la SEM, tels qu'ils ressortent de la dernière version des statuts post-fusion validés lors du Conseil communautaire du 1^{er} octobre dernier.

D'autre part, conformément à l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient de soumettre au Conseil Communautaire, le rapport annuel d'activité de la SEM en 2023, annexé à la présente délibération.

Tels sont les deux objets de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver le rapport annuel ci-annexé de l'activité de la Société d'économie mixte (SEM) Versailles Habitat au titre de l'année 2023, dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est actionnaire ;
- 2) d'approuver la modification suivante des statuts de la SEM, tels qu'annexés à la présente délibération :
 - article 3 : suppression du dernier alinéa, qui interdisait à la SEM d'exercer toute activité relevant de l'agrément logement social tant que celui-ci n'avait pas été obtenu,
 - article 4 : suppression du début de l'alinéa 2 qui correspondait à la réserve relative à l'obtention de l'agrément,
 - article 41 : suppression du dernier paragraphe qui prévoyait la dissolution anticipée de la Société en cas de non-réalisation de divers événements en lien avec l'opération de fusion, d'ici au 31 décembre 2024 ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 72 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

